



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Paris, le 29 JAN. 2015

Monsieur Pascal BERTEAUD

Nos réf. : D15000104

Objet : Projet de lettre de mission

Créé le 1^{er} janvier 2014, le Cérema est issu de la fusion de 11 entités du MEDDE/MLETR, les 8 centres d'études techniques de l'Équipement (7 CETE et la partie CETE de la DRIEA) et 3 services techniques centraux, le SETRA, le CERTU et le CETMEF).

Chacune de ces entités a sa propre identité, liée à son histoire, notamment en termes de répartition de ses donneurs d'ordres, de ses partenaires et de leurs implantations immobilières. L'établissement est ainsi implanté sur 29 sites répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, dont la plus grande part sont ceux des anciens CETE.

Au moment où l'établissement s'apprête à arrêter son projet stratégique et à entamer l'élaboration de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière, je souhaite vous confier une mission d'analyse et de proposition concernant la stratégie immobilière du Cérema.

Vos analyses prendront en compte, d'une part, le fait que le Cérema aura à faire face dans les prochaines années, comme tous les services de l'État et tous les établissements publics, à des perspectives de baisses d'effectifs et de réductions des moyens budgétaires, et d'autre part aux changements prévisibles que pourrait engendrer la réforme territoriale actuellement engagée. Ces éléments influenceront assurément sur les relations que le Cérema entretiendra avec les collectivités territoriales et les services déconcentrés du ministère à partir de ses différentes implantations.

Vos propositions porteront sur les opportunités de rationalisation, de mutualisation ou de regroupement du patrimoine immobilier du Cérema.

Compte tenu du caractère sensible des sujets liés aux évolutions du schéma d'implantation du Cérema, vous mènerez cette mission en lien étroit avec son directeur général. Le dialogue avec les organisations syndicales et les représentants du personnel sur ces sujets restera bien sûr pleinement du ressort de la direction de l'établissement.

La délégation à l'action foncière et immobilière du secrétariat général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité vous apportera tout son concours pour la réussite de votre mission.

Pour que vos analyses et les pistes d'évolution que vous proposerez puissent être utiles à la direction du Cérema et aux ministères de tutelle, et compte tenu du calendrier fixé pour l'élaboration du projet stratégique de l'établissement, votre rapport me sera remis avant le 15 mars. Il sera adressé également au directeur de la recherche et de l'innovation, chargé de la tutelle du Cérema, et au directeur général de l'établissement.

Cordialement

Le Secrétaire général



Francis ROL-TANGUY

Copie à :

Monsieur le Directeur de la recherche et de l'innovation (CGDD/DRI)
Monsieur le Directeur général du Cérema
Monsieur le Délégué à l'action foncière et immobilière (DAFI)